

Opéra en plein air, remboursement des achats effectués à la Maison du tourisme

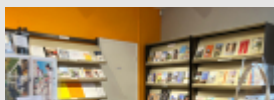
Si vous avez acheté vos places pour l'Opéra en plein air à la Maison du tourisme, vous pouvez être accompagnés sur place pour formaliser votre demande de remboursement.



La société [Opéra en plein air](#) ayant annulé ses représentations pour la saison 2022, les personnes munies de billets peuvent se faire rembourser.


Pour les billets achetés auprès de la Maison du tourisme, point de vente et de retrait du réseau *France billet*, le remboursement se fera par virement bancaire après avoir suivi la procédure accessible sur <https://annulation.francebillet.com/>.


Les agents de la Maison du tourisme peuvent vous accompagner sur place pour formaliser votre demande de remboursement ; vos billets, une pièce d'identité et un RIB seront nécessaires.





Maison du tourisme

 Jardin de la Ménagerie
70 rue Houdan
92330 - Sceaux


 01 46 61 19 03

 [Site internet](#)

 [Courriel](#)

 [RETOUR À LA LISTE](#)

VILLE DE
SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

 01 46 61 19 03

-  [PLAN DU SITE](#)
-  [ACCESSIBILITÉ](#)
-  [MENTIONS LÉGALES](#)

**SUIVRE L'ACTUALITE DE
LA VILLE**

M

MARDI
MERCREDI

RÉALISATION

STRATIS